

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 285-08-1913 de promulgation

n° 285-08-1913 de

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

12 août 1913

Numéro JO

n° 202 du 31/08/1913

Date du numéro

31 août 1913

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Officier de la Légion d'Honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la loi du 26 février 1911 portant encouragement aux grandes pêches maritimes

Vu le décret du 9 novembre 1911, portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi précitée

Vu les circulaires ministérielles n° 842 du 18 avril 1912 et n° 228 du 27 mai 1913, presjets la promulgation de ces actes ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Sont promulgués à la Côte française des Somalis, pour y être appliqués suivant leur forme et teneur ; 19 La loi du 26 février 1911 portant encouragement aux grandes pêches maritimes : 20 Le décret du 9 novembre 1911, portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi précitée.

Art. 3

— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

A. BONHOURE.